



Wallonie

## URBANISME

### AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de Permis d'Urbanisme.

Le demandeur est Monsieur et Madame ANCART-RIGO demeurant à GEMBLoux - Rue Hambursin, 29A.

Le terrain concerné est situé Rue Hambursin, 29/A à 5030 GEMBLoux et cadastré Division 1, section D numéro 112K, 112N.

Le projet consiste en construction d'un garage (régularisation) et présente les caractéristiques suivantes :

*Art. D.IV.40 les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux... ;*

*Le projet s'écarte du SOL dit "Orneau" sur les points suivants:*

- implantation du volume secondaire latéral non conforme;
- gabarit du volume secondaire non compris entre 7,5 et 9 mètres;
- toiture plate au lieu de à versants;
- absence de rive d'égout;
- élévation perceptible depuis le domaine public ne répond pas à une composition rythmée à dominante verticale;
- rapport plein/vide inférieur à 2;
- matériau de toiture différent de tuiles, ardoises ou zinc prépatiné;
- matériau d'élévation en bardage de bois non conforme.

Le dossier peut être consulté les jours ouvrables à l'adresse suivante : Service Urbanisme – Parc d'Epinal à 5030 GEMBLoux.

A cet égard, nous vous demandons de prendre un rendez-vous auprès du Service Urbanisme soit par téléphone au 081/626.369 – 081/626.381 – 081/626.361 ou par courriel à [urbanisme@gembloux.be](mailto:urbanisme@gembloux.be)

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service Urbanisme mieux repris ci-dessus.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 29 avril 2024 au 13 mai 2024 au Collège communal, en indiquant la référence BC202400038 :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Collège communal, Parc d'Epinal à 5030 GEMBLoux ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@gembloux.be](mailto:urbanisme@gembloux.be)

La Directrice générale

Vinciane MONTARIOL



Le Député-Bourgmestre

Benoît DISPA